

M. English: Monsieur le président, j'y arrivais justement. Je ne voulais pas être accusé de citer seulement ce qui fait notre affaire, je voulais citer tout l'article. Eux, ils ont l'habitude de ne citer que ce qui fait leur affaire; moi, j'ai voulu citer l'article au complet. J'arrive à ce que je voulais signaler, monsieur le président, peut-être après avoir fait un trop grand détour, mais j'espère que vous me permettrez de finir ma citation afin que l'on comprenne mieux ce que je veux dire.

A mon avis, monsieur le président, je me conforme au Règlement en agissant ainsi:

M. Barrette a affirmé que le gouvernement provincial, dans toutes les lettres qu'il a échangées avec Ottawa, à ce sujet, n'a jamais parlé d'entente ou d'accord.

Dans toute cette affaire d'entente et d'accord, voici ce qui s'est produit, c'est que tout simplement l'honorable M. Barrette, de concert avec le gouvernement actuel, est venu à la conclusion la plus pratique dans l'intérêt de nos universités. Il fallait toujours en arriver là car on ne pouvait toujours se contenter de recevoir du gouvernement fédéral des cadeaux ou des dons; il fallait que la province de Québec ait sa part du domaine de taxation.

Ce que faisait le gouvernement libéral fédéral de nos honorables amis d'en face, constituait une injustice. Les sommes d'argent perçues actuellement le sont sous forme d'impôt, à raison de 1 p. 100 sur les bénéfices des corporations, ce qui veut dire que le gouvernement provincial du Québec, à l'heure actuelle, récupère ce que les libéraux lui avaient enlevé injustement. C'est tout simplement cela que l'honorable M. Barrette a voulu dire. C'est exactement ce qu'il a voulu dire par accord ou entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

Et nos honorables amis d'en face, voulant continuer la politique de l'ancien régime libéral, veulent que la province de Québec se jette encore à genoux et continue à refuser la part qui est due, en toute justice, aux universités du Québec. Mais, aujourd'hui, il n'est pas nécessaire de faire de courbettes, car nous avons exactement reçu et obtenu ce qui nous avait été enlevé, c'est-à-dire que nous avons récupéré notre pouvoir de taxation dans la province de Québec. C'est pour quoi, monsieur le président, nos honorables amis d'en face sont opposés à la présente mesure.

(Traduction)

L'hon. M. Chevrier: Le ministre des Finances désire-t-il invoquer le Règlement?

(Texte)

M. English: Au lieu de parler et de retarder l'adoption de ce bill, ils devraient plutôt se lever et remercier l'honorable ministre des Finances et le gouvernement conservateur d'avoir donné à la province de Québec ce que leur parti lui avait enlevé dans le passé.

L'hon. M. Chevrier: Monsieur le président, je suis un peu étonné que le ministre des Finances, qui est un expert en procédure, ne se soit pas levé pour faire un rappel au Règlement pendant le discours de l'honorable député de Gaspé (M. English). Il est plus porté à le faire quand nous parlons.

Mais, je ne me suis pas levé dans ce but. Je me suis levé pour dire quelques mots au sujet de ce que l'honorable solliciteur général a affirmé tantôt. En voulant répondre à l'honorable député de Bonavista-Twillingate, il a essayé de parler d'une supposée contradiction que nous avons établie ou tenté d'établir entre ce que lui et le premier ministre de la province du Québec auraient déclaré. Or, monsieur le président, il n'y a pas de supposée contradiction, il y a une contradiction réelle. D'après ce que l'honorable solliciteur général a dit, et qui figure au hansard,—et je ne le répéterai pas parce que c'est déjà inscrit,—il n'y a pas de supposée contradiction, il y a une contradiction réelle entre vous, l'honorable solliciteur général qui dites qu'il y a une entente et M. Barrette, qui déclare qu'il n'y a eu ni accord ni entente ou quoi que ce soit.

Une voix: Vous êtes tout mêlé!

L'hon. M. Chevrier: Et vous êtes allé un peu plus loin quand vous avez dit tantôt que nous n'obligeons pas le Québec à signer quoi que ce soit. Laissez-moi vous dire, monsieur le président, que l'ancien régime n'a pas, non plus, obligé le Québec à signer quoi que ce soit, et s'il est vrai...

L'hon. M. Balcer: Est-ce que je pourrais...

L'hon. M. Chevrier: Attendez. Je suis en train de répondre à votre question.

M. Tremblay: Il est un peu mêlé; il va revenir.

L'hon. M. Chevrier: S'il est vrai que vous n'avez pas obligé la province de Québec à signer quoi que ce soit, en vertu de l'entente que le ministre des Finances a conclue avec la Fédération canadienne des universités, il n'en reste pas moins que cette dernière est incorporée dans le bill, ce qui rend la province de Québec sujette à cette entente, car de ce fait, la province de Québec se trouve liée à l'entente, en plus de l'être aux définitions des expressions "universités", "niveau universitaire" et autres dont se plaignaient